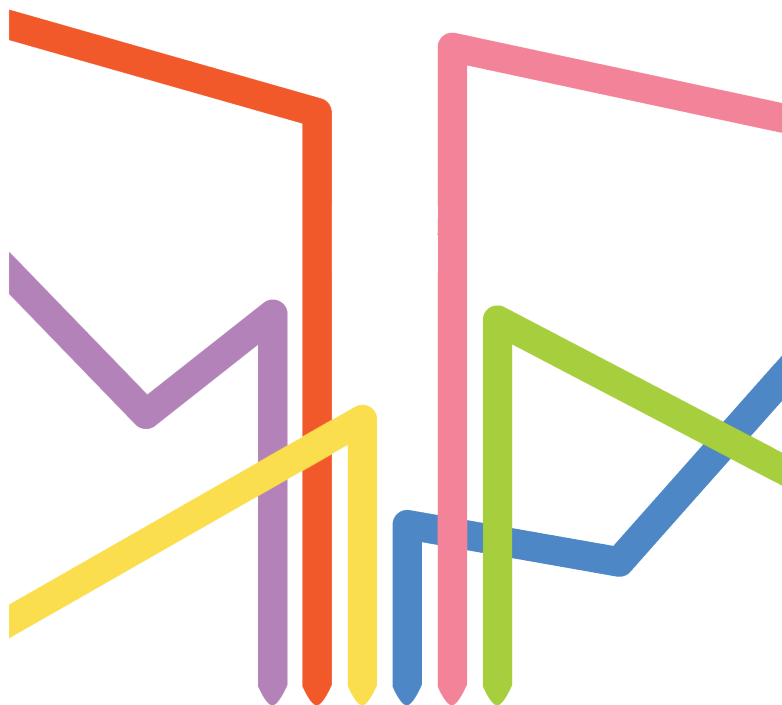




Colloque

LES DISCRIMINATIONS DANS LE MONDE DU TRAVAIL



SAMEDI 5 AVRIL 2014

Salle Eugène Hénaff - annexe VARLIN de la Bourse du Travail de Paris

29 Boulevard du Temple - 75003 Paris

Inscription nécessaire auprès de accueil@mrap.fr ou 01 53 38 99 98

mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples



SAMEDI 5 AVRIL 2014

Les rencontres du MRAP LES DISCRIMINATIONS DANS LE MONDE DU TRAVAIL

Programme

8h45 : Accueil des participants

9h00 : Présentation des objectifs

9h15-10 h15 : **Regards pluriels sur les discriminations**

9h15- 9h35 : **La discrimination au sens juridique** : Jérémie SAISEAU, Ecole doctorale de droit- Bordeaux IV

9h35-9h55 : **Les avancées de la recherche quantitative et qualitative, sur les discriminations indirectes et systémiques, dans le domaine du travail et de l'emploi** : Mireille EBERHARD, Docteur en sociologie, chargée de mission à l'ARDIS- Alliance de recherche sur les discriminations

9h55-10h15 : **Du déni à la prise de conscience** : Julien VITEAU , sociologue et philosophe

10h15-10h45 : Echange avec la salle

10h45-11h : Pause

11h-11h30 : **Encore plus invisibles... les discriminations à raison de l'origine et du genre** : Fériel KACHOUKH, juriste, responsable d'Opale (Observer, Penser, Agir avec les Lois pour l'Egalité)- Centre d'études et de formation sur les discriminations

11h30-11h50 : Echange avec la salle

11h50-12h15 : Dominique BAUDIS, Défenseur des Droits (ou son représentant)
- **la HALDE hier, le Défenseur des Droits aujourd'hui : quels outils pour l'égalité des droits et la non-discrimination ?**

12h15-12h30 : Echange avec la salle

12H30-13H30 : Buffet sur place

13h30-14h00 : **Les discriminations dans le monde du travail, liées à l'origine** :
Véronique DE RUDDER, sociologue, chargée de recherche CNRS au sein de l'URMIS

14h00-14h15 : **L'action au Conseil des Prudhommes - possibilités et limites** :
un(e) Conseiller(e) prudhommal(e) salarié(e) CGT

14h15-14h30 : **Agir contre les discriminations dans l'entreprise** : un(e) représentant(e) de la FACE- Fondation Agir Contre l'Exclusion (sous réserve)

14h30-15h00 : Echange avec la salle

15h00-15h15 : Pause

15h15-16h15 : **Table Ronde sur les actions collectives**

Dossiers emblématiques d'actions groupées devant des Conseils de Prudhommes :

- « **La difficile lutte collective contre les discriminations devant les tribunaux : des militants syndicaux de Peugeot aux Chibanis de la SNCF** » : Vincent-Arnaud CHAPPE - CMH (CNRS-EHESS-ENS), membre de l'équipe « droit, mobilisations, discriminations », programme Emergence de la ville de Paris »
- un porte parole syndicaliste, Radouane KEBDI
- « **les salariés de Rhodia à Villeurbanne** », d'Air Bus à Toulouse, de Renault Boulogne Billancourt : Bernard SCHMID (juriste du MRAP)
- Marie-Jo ALIX, présidente de la Fédération du MRAP du Rhône

16h15-16h45 : Echange et débat avec la salle

16h45-17h00 : Conclusions du colloque par le MRAP



Colloque **LES DISCRIMINATIONS DANS LE MONDE DU TRAVAIL**

Le MRAP est, statutairement, « une association laïque qui a pour objet de lutter contre le racisme, c'est-à-dire toutes discriminations, exclusions, restrictions ou préférences, injures, diffamations, provocations à la haine ou aux violences, à l'encontre d'une personne ou d'un groupe de personnes en raison de leur appartenance ou de leur non-appartenance, réelle ou supposée, à une prétendue « race », une ethnie, une nation, une culture ou une religion déterminées ».

L'adoption unanime de la Loi française contre le racisme du 1er Juillet 1972- fruit, en particulier, des efforts du MRAP et de ses responsables élus depuis sa création en 1949 ainsi que de la transposition en droit français de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale du 21 décembre 1965 - constitue le premier socle législatif d'une lutte constamment renforcée contre les effets du racisme que sont les discriminations.

C'est donc sur le fondement de cette première étape que les Instruments du Conseil de l'Europe puis de l'Union Européenne sont venus décliner un certain nombre de moyens de lutte contre les discriminations, transposés à leur tour en droit français et constituant le socle d'une action renforcée contre la discrimination raciale comme « racisme en acte »

Le MRAP, à travers ses comités locaux et son service juridique national, est sollicité et agit le plus souvent sur des dossiers de discriminations directes liées à l'origine ainsi que de plaintes pour harcèlement tel que défini dans la loi du 27 mai 2008 . Mais certains dossiers évoquent des discriminations « croisées », multicritères : origine et genre, origine et âge.

La non recevabilité d'action de groupe dans ce domaine rend plus difficiles les poursuites contre les discriminations indirectes et systémiques, mais l'on constate une évolution dans ce domaine avec un regroupement des plaignants dans des actions devant les Conseils de Prud'hommes.

Les plaintes reçues pour discrimination concernent surtout le domaine du travail, moins souvent sur l'embauche – où la question de la preuve reste un frein – que sur les discriminations dans l'emploi : salaires, carrière, formation...

Depuis les années 2000, beaucoup de changements sont intervenus :

- le Code du travail s'est enrichi de nouveaux articles ; la Charte de la Diversité a été créée ;
- des entreprises, des collectivités territoriales ont fait réaliser des audits et mis en place des plans d'action interne et/ou externe (à l'égard des fournisseurs de biens ou de services) ;
- les recherches universitaires se sont multipliées.

Le MRAP a décidé de consacrer cette rencontre au thème des discriminations au travail, avec une attention particulière portée à la situation des femmes immigrées ou issues de l'immigration.